



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36
Email : mairie.lening@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29/04/2025**

Convocation du 23/04/2025

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 29/04/2025 à 19h30 en Mairie.

Nombre de Conseillers municipaux : 11
Absents excusés : 01
Absents non excusés : 00
Vote par procuration : 00
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 10

PRÉSENTS : ERNST Antoine – DUMONS Christophe – DEISS Gabriel – SCOVRON Charlene – FOIS Jean — HOUPERT Bertrand – GAROFALO Alexandro - Florence FEIERABEND ZIMMERMANN Bernard - HAUDRY Philippe.
ABSENTS EXCUSES : MANGIN Isabelle
PROCURATION :

Secrétaire de séance : Christophe DUMONS

DCM 18/2025

Objet : Souscription d'un prêt
Classification : 7.1 Décision budgétaire.

Le maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de contracter un prêt pour le financement des travaux en cours qui intègrent des actions suivantes :

- la restauration, le maintien et le développement de la biodiversité
- la démarche paysagère
- le rétablissement des continuités écologiques
- la gestion des eaux pluviales
- l'adaptation aux changements climatique
- la mise en place de dispositifs d'ombrages extérieurs
- L'éclairage public

À cet effet, il a été informé par le Crédit Mutuel de la possibilité de souscrire au " Prêt Coup de Pouce Collectivités" réservé aux communes de moins de 5000 habitants pour financer des travaux liés à l'adaptabilité au changement climatique, La rénovation énergétique, la construction de bâtiments performants, la maîtrise de l'éclairage public urbain, l'énergie renouvelable et réseaux de chaleur, la mobilité durable, la biodiversité, la valorisation des déchets, l'eau et l'assainissement. Aussi, les travaux en cours rue de l'Albe, rue du Moulin et rue de l'école correspondent aux thématiques éligibles à ce « Prêt Coup de Pouce Collectivités »

Le maire précise également que ces thématiques sont similaires à celles de la Région Grand Est qui nous a déjà octroyées une subvention à cet effet.

Cependant, pour financer le solde des travaux en cours et après versement de l'aide de la Région GE (environ 45%), la souscription d'un prêt sera nécessaire.

Le maire propose aux conseillers la souscription d'un prêt de 100000€ au taux de 1,5 %, d'une durée de 10 ans.

Après délibération, le conseil municipal décide la souscription de ce prêt et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité des membres présents

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents.*

*Le Maire
Antoine ERNST*